CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 11 juin 2020 à 10h00
« Retraites et COVID19 »

Annexe N° 7
Document de travail, n'engage pas le Conseil

Estimation des reports de dépôts de dossiers de Droits Propres et de Droits Dérivés depuis le 16 mars 2020

Jonathan Massela , Marc Genestier, CNAV, DSPR,
note 2020-033-DSPR, juin 2020

Etude

Objet : Estimation des reports de dépots de dossiers de Droits Propres et de Droits Dérivés depuis le 16 mars 2020

Référence : 2020-033-DSPR
Date :

Direction statistiques, prospective et recherche
Pôle :
Auteur : Jonathan Massela , Marc Genestier
Téléphone :

Diffusion : COR

Mots clés : COVID 19, prévisions DP DD

Résumé :

Depuis le 16 mars 2020, la Direction Statistique Prospective et Recherche de la CNAV réalise un suivi des dépots de dossiers de droits propres (DP) et de droits dérivés (DD) chaque semaine.

Au regard des niveaux estimés par les projections, en y ajoutant l'impact de la surmortalité liée à la pandémie sur les droits dérivés, il est possible d'évaluer les reports de dépôts de dossiers consécutifs à la période de confinement et de déconfinement progressif.

La présente note présente la situation de la branche retraite (hors dossiers Travailleurs indépendants) au 24 mai 2020 à la fin de la semaine 21.

Elle fait ressortir un déficit de l'ordre de 41 000 dépots de dossiers (27 000 DP, 14 000 DD) au regard de ce qui était attendu durant les 10 dernières semaines à compter du 16 mars. Ceci représente environ 1,7 semaine de traitement des dossiers pour les Droits propres et 2,8 semaines pour les droits dérivés.

Chaque semaine depuis le 16 mars, la Direction Statistique (DSPR) compare les entrées droits propres et droits dérivés constatées aux entrées attendues (sur la base d'une déclinaison hebdomadaires des prévisions mensuelles). Les entrées étudiées dans cette note correspondent aux dépôts de dossiers[1], analysés en fonction de leur date de dépôt, et non aux départs à la retraite effectifs en fonction des dates de début de droit[2]. L'écart constaté est considéré comme un déficit de dépôts de dossiers dont les causes sont multiples, fermetures des accueils, retards postaux, difficulté des assurés à obtenir des pièces justificatives auprès des administrations, difficulté du soutien familial…

Par ailleurs, la DSPR a réajusté ses prévisions de dépôts de droits dérivés pour tenir compte des effets de la surmortalité due à l'épidémie de Covid 19.

Par hypothèse, les écarts à la prévision constatés avant le 16 mars ne sont pas compensés.

A **fin de semaine 21** (au 24 mai), depuis le 16 mars, en cumul sur les 10 semaines, on estime au plan national un déficit de dépôt de **27 050 DP** et de **9 630 DD** par rapport aux projections[3]. A ces chiffres s'ajoute un surplus de **4 275 DD** dû à la surmortalité COVID 19 (estimation arretée au 24 mars). L'effet de la surmortalité sur le dépôt des DD devrait s'étendre encore plusieurs mois à hauteur de 7 à 8000 dossiers. Au total, on constate donc un déport total de **40 955 dossiers DP+DD**.

Près de 50 % du déficit global de dossiers provient des circonscriptions des cinq caisses correspondant à la zone rouge sanitaire (Lille, Paris, Nancy, Dijon, Strasbourg).
Cette proportion pour les seuls droits dérivés peut être estimée à 60% pour ces cinq caisses. 75% de l'effet de la surmortalité due au COVID pour ces 10 semaines provient des circonscriptions de ces cinq caisses.

Ces estimations de volumes de dossiers non déposés par écart aux projections d'entrées sont des indications utiles pour le pilotage de l'activité[4].

Les graphiques ci-dessous (1 et 2) illustrent l'écart hebdomadaire entre les dépôts de dossiers observés au cours de la période au regard des projections avant et après le 16 mars :

[1] Il s'agit de demandes de retraite qui pourront être attribuées ou rejetées. On estime à 12% le volume mensuel moyen de demandes qui sont rejetées à l'issue du processus de liquidation.

[2] Ces dernières, projetées mensuellement à partir du modèle Prisme, servent de base aux projections d'entrées. Ces dernières tiennent compte de l'effet de facteurs complémentaires, comme la répartition régionale, le délai d'anticipation du dépôt, le taux de rejets…

[3] Les délais entre le dépôt et la date d'effet du droit sont supposés constants

[4] Un report de quelques semaines ou mois de dossiers de droit propre doit être mis en perspective avec les délais d'anticipation habituellement observés en matière de dépôt de dossiers (la majorité des dossiers sont déposés plus de 4 mois à l'avance). Pour les droits dérivés, des campagnes de contacts sortants auprès des veufs ou veuves récents des assurés du régime général vont être mises en place.

Graphique 1 : Entrées hebdomadaires DP

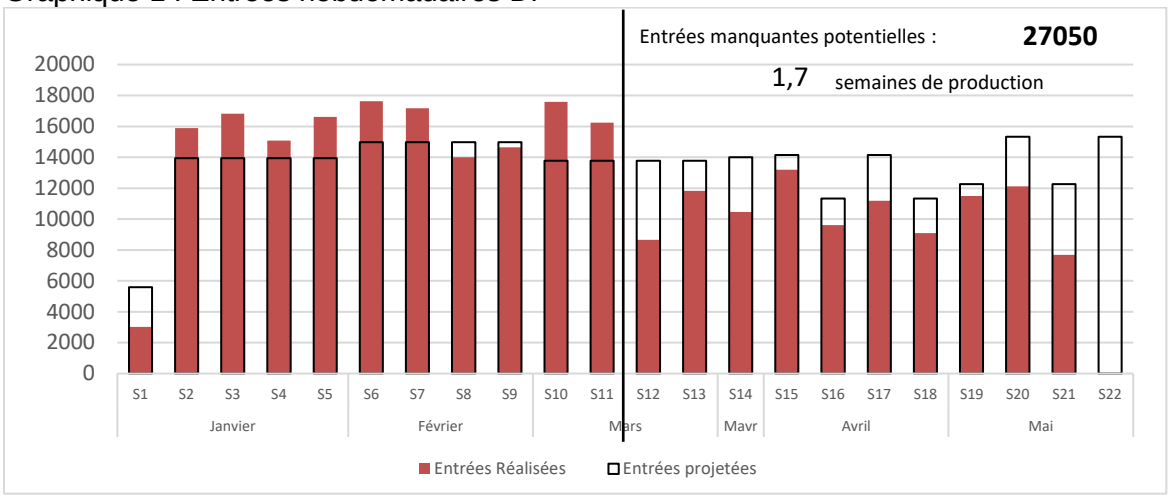

Source : Cnav-DSPR – projections d'entrées V8
Note de lecture : En semaine 12, les projections initiales d'entrées de droit propre s'établissaient à 13 767 dossiers (en faisant l'hypothèse d'une équirépartition des entrées au sein du mois). Seuls 8 646 dossiers ont été déposés, soit une différence de 5 121 dossiers qui sont considérés comme des entrées manquantes qui devraient être déposées plus tard. Pour les semaines 12 à 21, on cumule ainsi 27 050 entrées manquantes.

Graphique 2 : Entrées hebdomadaires DD

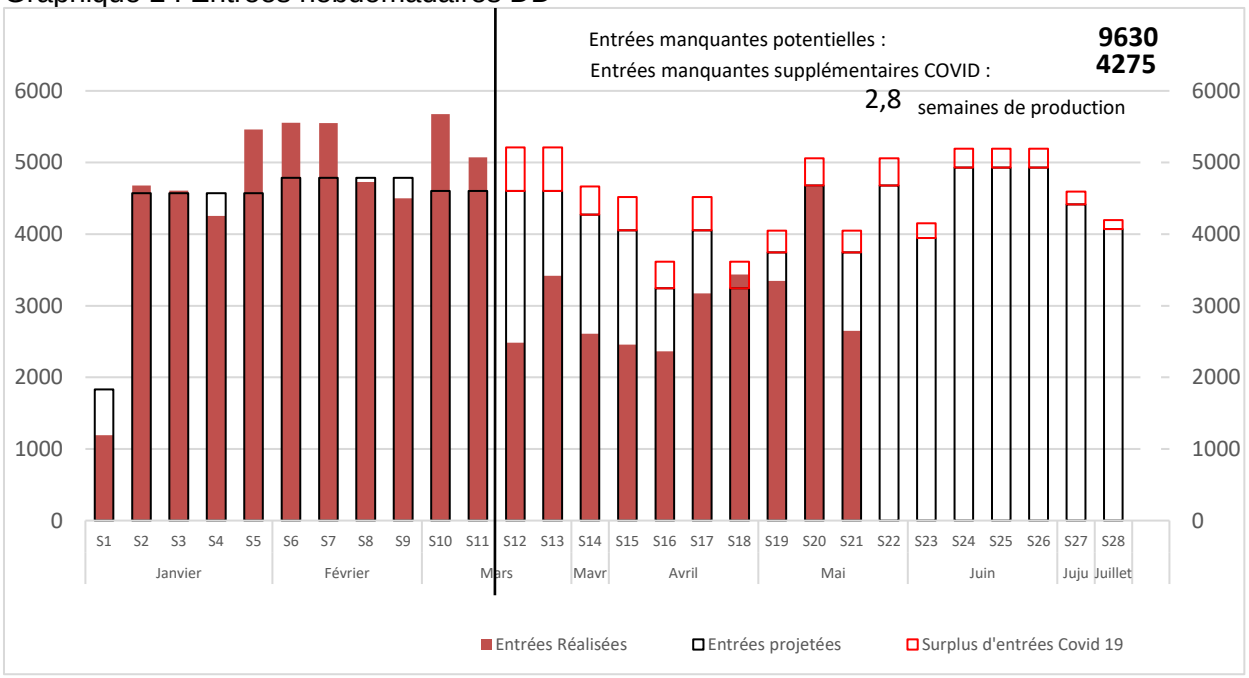

Source : Cnav-DSPR – projections d'entrées V8
Note de lecture : En semaine 12, les projections initiales d'entrées de droits dérivés s'établissaient à 4602 dossiers (en faisant l'hypothèse d'une équirépartition des entrées au sein du mois), auxquels s'ajoute l'effet d'un surplus de mortalité lié à l'épidémie de 609 dossiers. Seuls 2 482 dossiers ont été déposés, soit une différence de 2 729 dossiers qui sont considérés comme des entrées manquantes qui devraient être déposées plus tard. Pour les semaines 12 à 21, on cumule ainsi 9 630 entrées manquantes issues de la projection initiale auxquelles s'ajoutent 4 275 dossiers liés au surplus de mortalité.

Les graphiques ci-dessous (3 et 4) illustrent l'évolution des déports de dossiers au cours de la période par semaine et en cumul :

Graphique 3 : déports de dossiers DP et DD (dont surplus Covid) par semaine

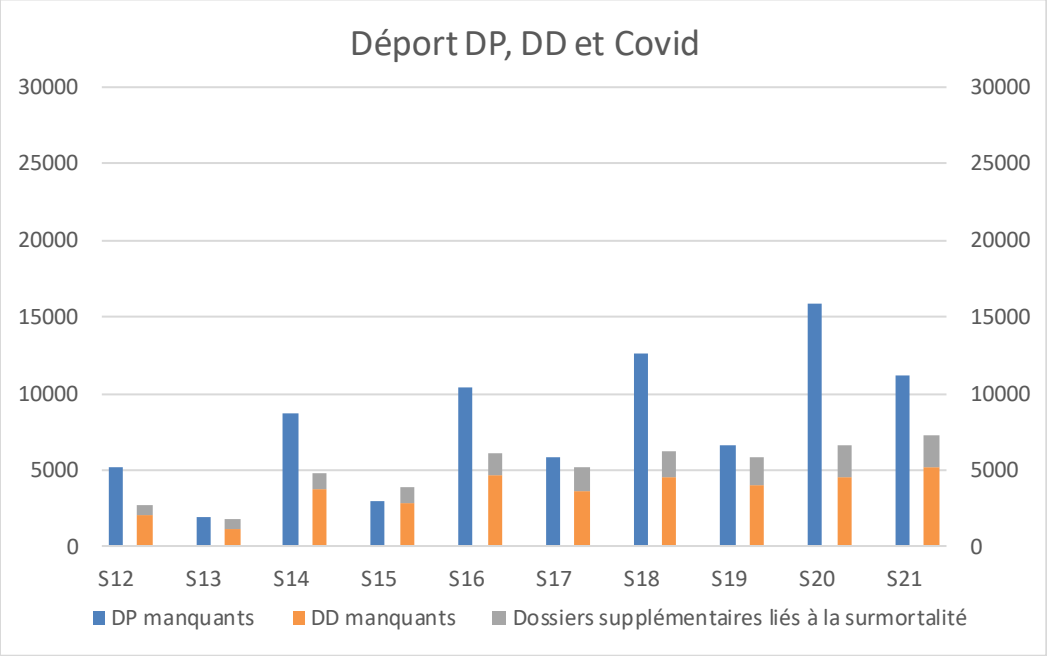

Source : Cnav-IrmaNat au 30 avril 2020, projections d'entrées V8
Lecture : Au cours de la semaine 12, il y a eu 5 121 dépôts de dossiers de droit propre de moins que ce qui était anticipé à partir des comportements hors crise sanitaire. Il y a eu 2 729 dépôts de dossiers de droit dérivé de moins par rapport à une anticipation hors crise réhaussée de 609 dossiers pour tenir compte de la surmortalité à partir de la semaine 12.

Graphique 4 : déports cumulés de dossiers DP et DD (dont surplus Covid)

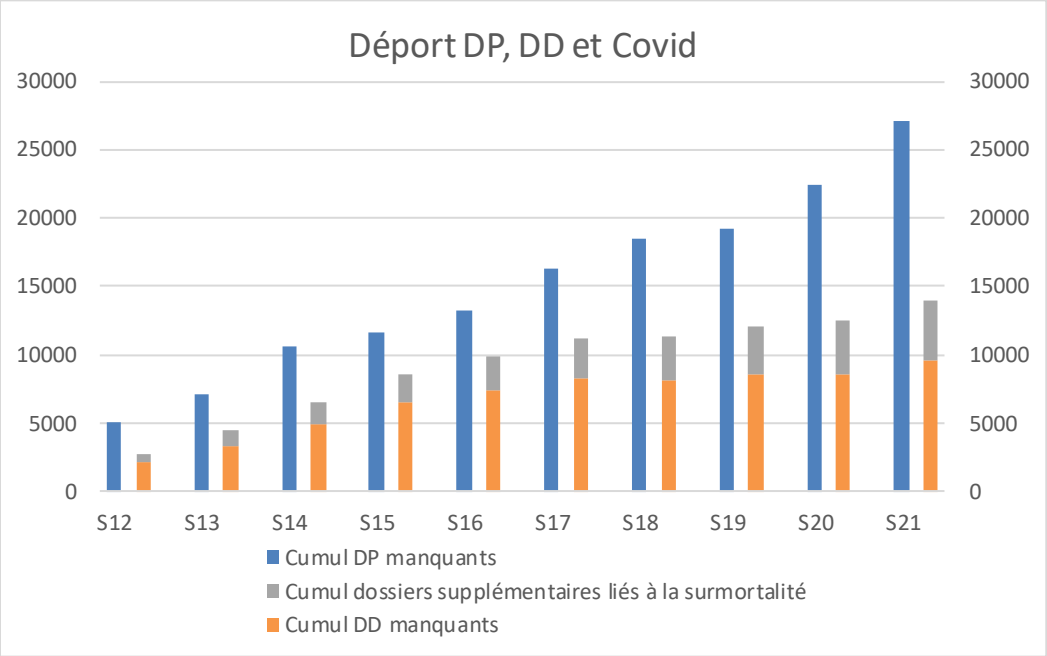

Source : Cnav-IrmaNat au 30 avril 2020, projections d'entrées V8